

Fiche technique

NOREC®

Fongicide contre le mildiou et le black rot de la vigne ainsi que contre la tavelure des pommiers et poiriers

Matières actives: 125 g/L dithianon (9,1%)
561 g/L Phosphonate de potassium (40,9%)

Formulation: Suspension concentrée (SC)

VIGNES:

Dosage: **0,25% (4 L/ha)**
Mildiou de la vigne
Effet partiel: pourriture noire

EMPLOI:

POMMIERS, POIRIERS:

Dosage: **0,14% (2,25 L/ha)**
Tavelure des fruits à pépins

Utilisation: stade 53-81 (BBCH) pour les pommiers, stade 70-81 (BBCH) pour les poiriers. Sur la même parcelle, 6 traitements par année au maximum. Délai d'attente de 5 semaines.

Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.

Traitements après la floraison: ne pas appliquer en tout plus de 3400 g par hectare de la substance active dithianon par parcelle et année.

Ne pas traiter en conditions fraîches (risque de roussissures). Traitements de la variété «Royal Gala» uniquement après la floraison. En cas d'application de produits d'éclaircissage (Dirager S, Geramid Top, MaxCel), respecter un intervalle d'au moins 3 jours avant de traiter avec **NOREC**.

Tenir compte du comportement résiduel du produit (phosphonate de potassium). Nous recommandons l'utilisation de **NOREC** en particulier dans les vergers à cidre.

Respecter les indications de miscibilité (dans la section correspondante).

Application: Traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard. Maximum 4 traitements par parcelle et par an.

Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire. Pas de traitement sur les raisins de table.

Respecter les conditions de Vitiswiss: Maximum 4 traitements par parcelle et par an avec **NOREC**. Au maximum 8 traitements par parcelle et par an avec un produit contenant la substance active dithianon. Au maximum 6 traitements par parcelle et par an avec un produit contenant la substance active phosphonate de potassium. Norec peut provoquer une irritation de la peau.

Respecter les indications de miscibilité (dans le paragraphe correspondant).

CONDITIONS:

Protection de l'utilisateur:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

En outre pour les vignes: Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

Protection de l'environnement:

SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. En outre pour les vignes: SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 1 point selon les instructions de l'OFAG.

En outre pour les pommiers, poiriers: SPE 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions de l'OFAG.

MISCIBILITÉ:

En générale miscible avec d'autres fongicides et produits phytosanitaires d'Omya.

Ne pas mélanger avec des produits à base d'huile (même pas avec des formulations OD) et ne pas traiter sur des cultures qui ont été traitées peu de temps avant avec des produits à base d'huile (certainement 5 jours d'intervalle entre les applications).

Ne pas mélanger avec des engrais foliaires contenant des nitrates et de l'ammoniaque.

Ne pas mélanger avec des produits contenant des carbonates et des bicarbonates (Armicarbon, Vitisan) ni avec Astor.

En arboriculture, il faut respecter un intervalle d'au moins 3 jours entre l'application d'un produit d'éclaircissage (Maxcel, Dirager S, etc.) et celle de Norec.

Noter également les conditions des partenaires de mélange.

MODE D'ACTION:

NOREC est un fongicide combiné. La **dithianon** agit de manière préventive et empêche la germination des spores. La matière active adhère de manière stable et régulière à la plante et garantit un effet de contact fiable. Il influence l'action complexe de différentes enzymes et protéines et constitue un élément important dans la stratégie anti-résistance. Le **phosphonate de potassium** avec l'ion phosphonate biologiquement actif est rapidement absorbé par la plante, est très mobile et est transporté de manière systémique dans les parties supérieures de la plante. Son efficacité repose probablement à la fois sur l'induction d'une résistance propre à la plante et sur une action fongicide directe (tavelure, mildiou).

EMBALLAGE: **Bouteilles de 2 L**
 Cartons de 3 x 2 L
 Bouteilles de 10 L

DANGER – RISQUE – SÉCURITÉ:

Indications de danger:

GHS07 Attention dangereux
GHS08 Dangereux pour la santé
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Coformulants à déclarer:

2-méthyl-2H-isothiazole-3-one

Les données figurant dans les fiches techniques sont fournies à titre indicatif. Les instructions d'utilisation figurant sur nos emballages font foi.

® Marque enregistrée d'Omya (Suisse) AG



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch